Image not found or type unknown

Droit lors de vente de maison en direct ou par agence

Par **MICHEL12**, le **24/03/2011** à **16:36**

Bonjour,
Voudrai connaitre mon droit pour vente d'une maison personnelle
Mise en vente via Internet (Au bon coin) 130000€ et avec agence Fais inclus139000€.
Mandat enregistré le 23/07/2010 , mandat sans exclusivité pour une durée d'un an mais pouvant être dénoncé par lettre AR... passé un délai de 3 mois avec préavis de 15jours
Ce jour ai un acheteur potentiel via Internet mais qui a aussi visité la maison par l'agence ci dessus indiquée.
Si je dénonce mon mandat maintenant, puis je vendre à cet acheteur dans 3 semains sans avoir des pénalités à payer à l'agence.
Merci de votre aide
Salutations
M. HAMEURY

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés